

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr

CANTON de BONNAT
Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20250711-DEL2025-019-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

La CELLETTE-23

Délibération n° 2025-019 en date du 11 juillet 2025 portant sur le transfert partiel des excédents du Budget Eau au SIAEP Nord Creuse.

Date de Convocation : 07/07/2025

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 22 mai 2025 à 19h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, Mme France FORTANIER, Mme Patricia DESSALLES.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mme Annie WYBRECHT, M. Francis CHOPINAUD, M. Jean-Paul BIGNET, M. Philippe BALLET.

Pouvoirs : Mme Annie WYBRECHT à M. Raymond CHAUMETTE, M. Francis CHOPINAUD à Mme Patricia DESSALLES, M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance : M. Raymond CHAUMETTE est désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L5217-2 ET L5217-5 du Code Général des Collectivités Générales

Vu l'article L2224-1 ET L2224-2 du Code Général des Collectivités Générales

Vu la délibération N°2025-007 d'approbation du CFU 2024 du Budget EAU et Affectation des résultats

Considérant que Le SIAEP Nord Creuse est compétent en matière d'eau depuis le 1^{er} janvier 2025.

Considérant que ce transfert de compétences a donné lieu à la clôture du budget eau entraînant la réintégration de l'actif et du passif au budget principal de la commune.

Considérant que le CFU 2024 du Budget eau laisse apparaître les résultats suivants :

L'excédent de Fonctionnement de clôture au 31 décembre 2024 s'élève à 30 293.17€

L'excédent d'investissement de clôture est de 75 590.58€

Les restes à réaliser en investissement s'établissent à 86 376.06€ en dépenses et de 18 510.80€ en recettes

Monsieur le Maire propose d'une part de transférer l'intégralité des excédents d'investissements à hauteur de 75 590.58€ et une partie des excédents en fonctionnement à hauteur de 17 500€, la différence servant à couvrir les restes à recouvrer, les créances et les mises en non valeurs.

Il est précisé que le transfert des excédents doit donner lieu à délibérations concordantes entre le SIAEP Nord Creuse et la Commune.

Les opérations comptables relatives à ce transfert sont prévues au Budget Principal de l'exercice 2025 comme suit :

Article 1068 : Reversement des excédents d'investissements à hauteur de 75 590.58€

Article 65888 : Charges diverses gestion courante à hauteur de 17 500.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE TRANSFERER** l'intégralité des excédents d'investissements à hauteur de 75 590.58€.
- **DE TRANSFERER** une partie des excédents en fonctionnement à hauteur de 17 500€
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal aux articles 1068 et 65888 de l'exercice
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour appliquer cette délibération.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
10	6	3	6	9	9	0	0

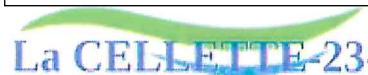
M. Le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr

CANTON de BONNAT
Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20250711-DEL2025-019-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025



Affiché le : 11/07/2025
M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 11/07/2025
M. Camille CARCAT



Le Maire.